Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 059-215901729-20221215-221215DE_10-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame RYSPERT *(pouvoir à Madame THUROTTE)*, Monsieur DERUELLE *(pouvoir à Madame LEMOINE)*, Monsieur BIREMBAUT *(pouvoir à Monsieur CHERRIER)*, Madame THOMAS *(pouvoir à Madame CARTA)*, Madame BOUCHEZ *(pouvoir à Madame DUFOUR-TONINI)*, Monsieur FEDDAL *(pouvoir à Monsieur TONNEAU)*, Monsieur VANDENDOOREN *(pouvoir à Monsieur BRAILLY)*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 10 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION/CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT À DENAIN. Modification de marché n° 4 du lot 1 : Gros œuvre étendu et modification n° 2 pour le lot 4 : Métallerie/Serrurerie.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Dans le cadre de l'opération de rénovation/reconstruction du groupe scolaire Berthelot, des modifications de marché sont nécessaires pour deux des lots du marché de travaux.

Considérant que ces modifications de marchés portent sur des contrats conclus en procédure adaptée, non soumis à avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Code Général des Collectivités Territoriales *(L.1414-4 du CGCT)* n'impose pas un avis préalable de cette commission avant d'appeler l'assemblée délibérante à statuer sur ces modifications.

Une des modifications entraînant une augmentation du contrat initial de plus de 5%, sa conclusion n'entre pas dans les délégations d'attributions du Conseil Municipal faite au Maire *(Délibération n° 7 du 28 mai 2020)*, et relèvent donc de la compétence du Conseil.

I - Modification de marché n° 4 pour le contrat n° 2021/45 – Rénovation/Construction du groupe scolaire Berthelot – lot 1 : Gros Œuvre étendu.

Le marché n° 2021/45 de travaux de rénovation/construction du groupe scolaire Berthelot – lot 1 gros œuvre étendu, a été attribué à la société HDF CONSTRUCTION par décision n° 2021-63/COI du 4 août 2021. Il a été notifié le 6 septembre 2021 pour un montant de 2 860 000 € HT, soit 3 432 000 € TTC.

a) Rappel du contenu des premières modifications de marché :

Une première modification de marché a été prise par décision du Maire n° 2022-56/COI du 15 avril 2022. Le programme initial ne prévoyait aucun ascenseur pour l'école Berthelot. Suite aux discussions avec les usagers, le pouvoir adjudicateur a décidé d'ajouter un ascenseur avec cabine PMR pour 60 890,20 € HT.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 059-215901729-20221215-221215DE_10-DE

Une seconde modification de marché a été prise par décision du Maire n° 2022-129/COI du 22 juillet 2022, sur recommandation des bureaux d'études thermique et acoustique afin d'améliorer le confort thermique et acoustique de l'école.

Afin de respecter l'étude de réglementation thermique, cette modification ajoutait la fourniture et la pose d'un brise soleil en aluminium sur les façades sud et ouest, remplaçait les stores intérieurs et rideaux occultants par des stores de protections solaires extérieures motorisés. De plus afin d'améliorer les performances acoustiques et économiques, les dalles du faux plafond intérieur en fibre de bois sont remplacées par des panneaux rigides haute-densité plus performants acoustiquement et moins couteux. Une adaptation similaire a été faite pour le plafond en plaque de béton du préau remplacé par un plafond en fibre de bois.

Suite aux plus et moins-values, le montant de la modification du marché n° 2 s'élève à 33 642,55 € HT.

Une troisième modification de marché a été prise par décision n° 2022-138/COI le 31 août 2022 pour prolonger le délai d'exécution de la phase 1 de travaux de 9,5 à 11 mois. Cette prolongation était justifiée par des circonstances extérieurs au titulaire *(vandalisme lors de l'installation du chantier et retards justifiés de livraison de murs rideaux en aluminium en conséquence des difficultés d'approvisionnement).* Cette prolongation était sans incidence financière.

b) Modification de marché n° 4 – Travaux supplémentaires suite à la prise en main de l'aile neuve et au démarrage de rénovation de l'ancienne école :

1 – Pose d'un film dépoli adhésif sur vitrage :

Suite à la prise en main des locaux cet été, l'équipe enseignante a demandé à briser la vue à l'intérieure des salles de classe depuis la voie publique. Il est proposé la pose d'un film dépoli adhésif sur les vitrages de toutes les menuiseries côté parking enseignant afin de casser la vue jusqu'à 1,8m du sol.

Ces travaux représentent une plus-value de +2 148,00 € HT.

2 – Fourniture et pose de protection de parois pour le hall d'accès côté parking et les circulations du préau :

Suite au constat dans les zones de stationnements des élèves, de marques de pieds et de frottement sur le bas des parois, il est proposé d'ajouter une protection en panneau PVC, en pied de parois au niveau du hall d'accès côté parking et des circulations du préau.

Ces travaux représentent une plus-value de +7 561,50 € HT.

3 – Travaux de révision de la toiture existante :

Le programme initial du marché ne prévoyait aucune intervention sur la toiture existante du bâtiment en brique à l'angle des rues Larcanche et Berthelot.

Cependant depuis le lancement du programme, l'état de la toiture a évolué. Il est constaté que plusieurs tuiles sont manquantes, notamment sur le faitage, ainsi qu'un état de dégradation avancé du chéneau.

Afin de prévenir de fuites venant dégrader les locaux prochainement rénovés, il est proposé le remplacement les tuiles manquantes ou endommagées, un démoussage et une révision complète du chéneau afin d'assurer la pérennité de la toiture.

Ces travaux représentent une plus-value de +13 652,88 € HT.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 059-215901729-20221215-221215DE_10-DE

FEUILLE N° 2

4 – Travaux de plâtrerie supplémentaire - Reconstitution d'un plafond coupe-feu :

Le programme initial prévoyait la conservation des plafonds en plâtre existants ainsi que leur isolation.

Suite au démarrage des travaux de la phase 2 de rénovation, il est apparu nécessaire de reconstituer un plafond coupe-feu pour assurer la stabilité au feu de la charpente en bois existante, et de remplacer l'isolant existant.

Les premiers travaux de démolition ont également permis d'identifier une optimisation sur les contre-cloisons acoustiques sur mur de refend *(mur porteur de séparation intérieure)*, surdimensionné par rapport aux cibles acoustiques. L'ajustement de son épaisseur a permis une moins-value de 735,31 € HT.

Ces travaux représentent une plus-value de +17 532,27 € HT.

5 – Travaux d'habillage complet des appuis bétons dans la partie ancienne de l'école :

Le programme initial du marché prévoyait la conservation en l'état des appuis de fenêtres bétons entre les circulations et les classes du bâtiment existant parallèle à la rue Larcanche, destinés aux classes maternelles.

Suite aux travaux de dépose des menuiseries et au constat de l'état de la finition de l'enduit en gouttelette des murs d'allèges *(partie de mur située sous les fenêtres)*, il est proposé de reprendre l'habillage du muret en plaque de plâtre pour harmoniser la finition.

Ces travaux représentent une plus-value de +3 543,00 € HT.

6 – Travaux de reprise de la façade du bâtiment existant côté rue Berthelot et parking :

La façade du bâtiment existant côté rue Berthelot et parking, devait initialement faire l'objet d'un simple nettoyage avec reprises de joint ponctuelles. Cependant face au constat de la dégradation avancée d'un certains nombres de joints de façade, il est proposé une reprise complète des joints de façade et un sablage. Cette intervention permettra de pérenniser la façade et d'harmoniser son rendu avec les ouvrages neufs.

Ces travaux représentent une plus-value de +18 170,00 € HT.

Le montant de l'ensemble de ces modifications s'élève à 62 607,65 € HT, soit 75 129,18 € TTC.

Le total des modifications de marché n° 1 à 4 s'élève à 157 140,40 € HT, soit 188 568,48 € TTC, ce qui équivaut à 5,49 % du montant initial du marché. Ces modifications correspondent à des modifications de faible montant autorisé par l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

II - Modification de Marché n° 2 pour le contrat n° 2021-92 – Rénovation/Construction du groupe scolaire Berthelot – Lot 4 : Serrurerie/Métallerie :

Le marché de travaux de rénovation/construction du groupe scolaire Berthelot – lot 4 Serrurerie/Métallerie n° 2021-64 a été attribué à la société BATIFER par décision n° 2021-110/COI du 29 octobre 2021 et notifié le 10 novembre 2021 pour un montant de 56 073,00 € HT soit 62 287,60 € TTC.

Une première modification de marché a été approuvée par délibération n° 18 du Conseil Municipal du 29 juin 2022. Cette dernière autorisait la réalisation et pose d'un portail deux vantaux. Ce dernier permet un accès à la cour depuis la rue des étoiles, pour la gestion des arrivées différenciées des élémentaires et maternelles après la livraison de la phase 1 et pendant les travaux de la phase 2.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le
ID : 059-215901729-20221215-221215DE_10-DE

Une modification de marché en moins-value est proposée afin de supprimer des travaux de fourniture et pose de grilles de ventilations en façade. Ces grilles sont prévues en doublons dans le marché 2021/48 – Lot 6 : Chauffage, ventilation, climatisation et plomberie.

La suppression de ces travaux permet un moins-value de -4 200,00 € HT, soit -5 040,00 € TTC.

Le total des modifications de marché n° 1 et 2 est ajusté à 2 050,00 € HT, soit 2 460,00 € TTC, ce qui fait redescendre le pourcentage de la modification de 11.15 % à 3,66 % du montant initial du marché. Ces modifications correspondent à des modifications de faible montant autorisé par l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la modification de marché n° 4 du marché 2021/45 de rénovation/reconstruction de l'école Berthelot – lot 1 : Gros œuvre étendu avec la société HDF CONSTRUCTION, relative à ces travaux supplémentaires et tout autre document afférent à cette affaire.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la modification de marché n° 2 du marché 2021/92 de rénovation/reconstruction de l'école Berthelot – lot 4 : CVC - plomberie avec la société BATIFER, relative à ces moins-values et tout autre document afférent à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Le Maire,
par délégation du Maire

MAIRIE DE LAMBERSART (Nord)

S. LEMOINE

A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....